



Dorthe Sébastien, Zamofing Dominique

Quelle utilisation du fonds FORTA par le Canton de Fribourg ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.12.24

Dépôt

Dans sa réponse du 9 décembre 2024 à une question du conseiller national Nicolas Kolly, le Conseil fédéral a confirmé qu'il était déjà possible de solliciter des moyens issus du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) afin de financer des projets de contournement, notamment d'intérêt cantonal, lorsqu'ils sont intégrés dans les programmes d'agglomération et coordonnés avec les programmes de développement stratégique (PRODES) des routes et du rail. Cette réponse précise que la part fédérale de subventionnement peut varier entre 30 et 50 %.

Dès lors, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le Canton de Fribourg a-t-il déjà envisagé de soumettre une demande à la Confédération en vue d'obtenir un soutien financier du FORTA pour des projets de contournement d'intérêt cantonal, tels que la liaison Marly-Matran, ou d'autres infrastructures routières similaires situées en agglomération ?
2. Si le canton n'a pas entrepris de telles démarches, quelles en sont les raisons ?
3. Si le canton envisage de recourir à ces financements, a-t-il identifié une feuille de route pour l'intégration de ces projets dans les programmes d'agglomération et leur coordination avec PRODES afin de répondre aux critères fédéraux et ainsi bénéficier du subventionnement prévu ?

—